

Décisions relatives à l'inhumation de Monsieur Z

29 août 2025



PHOTO: AP

Depuis le communiqué d'Ibuka France du 25 août 2025, il y a eu des rebondissements

de part de la Mairie d'Orléans par un refus d'inhumation du défunt [ICI](#) et du Tribunal Administratif d'Orléans par un jugement [ICI](#).